

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

En application de deux directives européennes de protection de l'environnement, d'une part la directive Oiseaux datant de 1979, permettant la protection des oiseaux sauvages, et d'autre part, la directive Habitat Faune Flore de 1992 protégeant les habitats (=milieux) ainsi que les habitats d'espèces animales et végétales menacées ; la communauté européenne a constitué le plus grand réseau d'espaces protégés : le **réseau Natura 2000**. Ce réseau a pour objectifs de préserver la **diversité biologique** et de valoriser le patrimoine naturel européen.

Plus concrètement, pour atteindre ces objectifs, chaque pays membre de l'Union européenne a désigné sur son territoire des sites à intégrer au réseau Natura 2000. Ces sites ont pour caractéristiques d'abriter des habitats et/ou des espèces menacés à l'échelle de l'Europe.

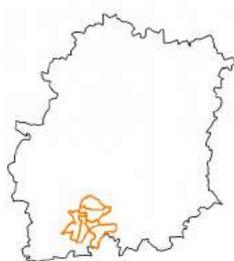
En France, afin de participer à la préservation de cette diversité biologique, les propriétaires de parcelles comprises au sein d'un site Natura 2000 (ou les ayants droits) peuvent s'engager volontairement via un contrat Natura 2000 ou une charte. De plus, dans l'optique d'assurer la compatibilité des activités humaines avec les objectifs du site Natura 2000, un dispositif d'évaluation d'incidence spécifique à Natura 2000 a été créé.

Le site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine

Le site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Juine s'étend d'Ormay-la-Rivière à Abbéville-la-Rivière. Il est constitué de 9 sous-sites, pour une superficie totale de 100 ha.

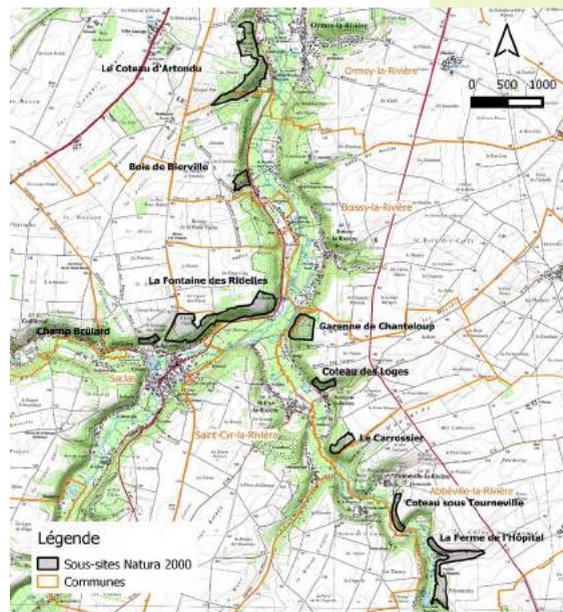
Ce site a intégré le réseau Natura 2000 en 1999 car il abrite deux espèces menacées au niveau européen : l'Écaille chinée et le Lucane Cerf-volant, mais surtout du fait de la présence d'habitats rares et menacés au niveau européen : les pelouses calcaires.

Département de l'Essonne :



Communes concernées :

- Abbéville-la-Rivière
- Boissy-la-Rivière
- Fontaine-la-Rivière
- Ormay-la-Rivière
- Saclas
- Saint-Cyr-la-Rivière



Natura 2000 : un outil donnant les moyens aux propriétaires et ayants droits de contribuer à la préservation des pelouses calcicoles

En France, deux outils sont proposés aux propriétaires pour préserver les pelouses calcicoles : le contrat et la charte Natura 2000.

Le Contrat Natura 2000

Le contrat Natura 2000 permet aux propriétaires volontaires d'agir concrètement pour la préservation des pelouses calcicoles par la mise en place de travaux de gestion (coupe, débroussaillage, pâturage, etc.) financés par l'Union européenne et l'État.

Quelles sont les parcelles éligibles ? Qui peut contracter un contrat ?

Toutes les zones incluses dans le site Natura 2000 sont éligibles à un contrat Natura 2000.

Le contractant peut être le propriétaire ou un ayant droit.

Que contient un contrat Natura 2000 ?

Le contrat Natura 2000 précise :

- les espèces ou les habitats concernés par les mesures contractualisées ainsi que leurs localisations
- les mesures que s'engage à effectuer le contractant ainsi que les surfaces concernées
- le montant, la durée ainsi que les modalités de versement du financement
- les points de vérification et de contrôle

Y a-t-il un suivi des contrats ?

La structure animatrice se charge du suivi des contrats en accompagnant le contractant dans les démarches administratives, en donnant des conseils techniques, etc. Elle réalisera également les suivis scientifiques afin de juger de l'efficacité des mesures prises.

Comment sont financées les mesures prises ?

L'Union européenne et l'État cofinancent les contrats Natura 2000 jusqu'à hauteur de 100%.

Mes engagements seront-ils contrôlés ?

La réalisation effective des engagements pris dans le contrat Natura 2000, donnant lieu à une contrepartie financière, peut être contrôlée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et par l'Agence des Services de Paiement (ASP).

Vous souhaitez vous engager dans un contrat Natura 2000 ?

Contactez l'animateur Natura 2000 afin de définir les actions à mener et les zones concernées

Rédaction du diagnostic environnemental par l'animateur

Choix des mesures et calage technique entre le contractant et l'animateur en tenant compte des résultats du diagnostic

Montage technique et administratif par l'animateur : réalisation de devis et remplissage du contrat N2000 par l'animateur puis signature du dossier de "demande d'aide pour Natura 2000" par le contractant.

Instruction du dossier par la DDT (vérification du dossier + envoi avec accusé de réception)

Réponse dans les 6 mois puis signature du contrat par le préfet.

La Charte Natura 2000

La charte est un outil de reconnaissance de la **mise en place de bonnes pratiques** par les propriétaires sans contrepartie financière. Cependant, la charte peut donner accès à certains avantages fiscaux comme l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Elle liste un ensemble de mesures que s'engagent à respecter les signataires. Comme par exemple ne pas utiliser de biocides (herbicide, fongicide, etc.).

Qui peut signer une Charte Natura 2000 ?

Toute personne volontaire physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000.

Quelle est la durée d'une Charte Natura 2000 ?

L'adhérent volontaire s'engage pour une durée de 5 ans.

Quelle contrepartie ?

Une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Natura 2000 en quelques chiffres :

Île-de-France :
35 sites Natura 2000
(soit 8% du territoire)

Essonne :
9 sites
Natura 2000

L'évaluation d'incidence



Concernant les projets susceptibles d'avoir une influence sur le site Natura 2000 (aménagement, manifestation sportive,...) hors mesures prévues dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ou pratiquées dans les conditions définies par la charte, une évaluation des incidences peut être nécessaire.

Pour savoir si un projet est soumis à une évaluation d'incidence, il est nécessaire de vérifier si celui-ci est inscrit dans une des 3 listes :

- la liste nationale qui s'applique sur tout le territoire métropolitain ;
- deux listes locales qui ont été fixées par arrêté préfectoral. La liste locale 1 est relative aux projets qui font déjà l'objet d'un encadrement administratif et complète la liste nationale. La liste locale 2 concerne des projets pour lesquels un régime d'autorisation propre à Natura 2000 a été institué.

Pour vous aider dans ces démarches, vous pouvez contacter l'animateur du site Natura 2000, la DDT ou encore la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie).

Pourquoi les pelouses sont menacées ?



Les pelouses calcicoles sont des milieux rares. Leur disparition est principalement liée à l'abandon du pastoralisme. En effet, en l'absence d'entretien, ces milieux caractérisés par une végétation herbacée, vont naturellement évoluer vers une végétation ligneuse composée d'arbres et d'arbustes. En se nourrissant des jeunes pousses, les moutons permettent d'entretenir et de maintenir les milieux ouverts de pelouse, en empêchant la densification du tapis herbacé par les graminées (premier stade d'évolution des pelouses calcaires vers le boisement).

En Essonne, le pâturage a été abandonné dans les années 70. La dynamique naturelle de colonisation par les ligneux s'est enclenchée. Les graminées ont peu à peu refermé le milieu et des fourrés arbustifs, puis des boisements, se sont progressivement développés au détriment des pelouses calcaires et des espèces associées. En France, il est estimé que 50 à 70% des pelouses ont ainsi disparu depuis les années 70.



Pourquoi préserver les pelouses ?

Les pelouses calcicoles, en plus d'être le témoin de pratiques agricoles passées comme le pâturage, représentent un des milieux les plus riches en termes de biodiversité.

Elles se forment sur des sols calcaires peu épais et pauvres en nutriments. Ainsi, seules des espèces de plantes adaptées aux milieux pauvres, secs et bien exposés vont s'y développer. Certaines d'entre elles, comme le Genévrier commun, dépendent exclusivement de ce type de milieu en Île-de-France. Par conséquent, si les pelouses calcicoles disparaissent, les plantes dépendantes de ce milieu disparaîtront également, et par effet de cascade, les animaux qui dépendent de ces plantes.



Evolution de la végétation
à Ormoy-la-Rivière



Ainsi, si les pelouses calcicoles disparaissent en laissant place aux boisements, c'est tout un cortège floristique et faunistique typique des pelouses calcicoles qui disparaît avec. C'est pourquoi il est essentiel d'agir pour les préserver !

Par ailleurs, la perte des pelouses signe aussi la fin des paysages ouverts typiques de l'activité agropastorale.

Mesure de gestion pastorale

Sous-site : Fontaine des Ridelles (Saclas)
Engagement de 2011 à 2017.
Statut du contractant : Association

Mesure prise : Gestion pastorale et équipements dans le cadre d'un projet de génie écologique sur 6 ha de 2011 à 2014.

Ce contrat Natura 2000 a été le premier à mettre en place une gestion par le pâturage sur le site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine et plus globalement dans l'Essonne. Financé à 100 % par l'État et l'Union européenne, il a permis d'assurer la gestion de la pelouse calcicole par une quarantaine de brebis pendant trois ans.



Avant travaux



Après travaux



Mesures de coupes, broyages, éclaircies de pré-bois et de fauche

Sous-site : Champ Brûlard
Engagement de 2006 à 2011.
Statut du contractant : Commune

- Mesures prises :
- Coupe ou broyage de restauration
 - Coupe d'éclaircie de pré-bois
 - Fauche d'entretien de pelouses ouvertes
 - Fauche ou broyage d'entretien des pelouses ré-ouvertes

La commune de Saclas a été la première commune à signer un contrat Natura 2000 en Île-de-France. Les mesures prises ont permis d'une part de restaurer des pelouses, en éliminant des fourrés arbustifs, et d'autre part de les maintenir en les fauchant. Ce contrat a été financé à 100% par l'État et l'Union européenne.

Contact :

NaturEssonne
Estelle Duchemann (animatrice du site)
10 place Beaumarchais
91600 Savigny-sur-Orge
Téléphone : 01 69 96 77 75
Courriel : estelle.duchemann@natureessonne.fr

Texte et mise en page : Estelle Duchemann & Camille Huguet / Crédits photos : Estelle Duchemann, Jean-Pierre Mourat & NaturEssonne / Impression : Numeric Print Services, Déc. 2016.

Site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine

FR 1100800

